



Savoir et connaître la réglementation applicable au Diagnostic Performance Énergétique Individuel

Public concerné :

- Toute personne en reconversion professionnelle qui souhaite s'orienter vers un métier en relation avec l'énergie du bâtiment.
- Tout public.

Pré-requis :

- Personne possédant des notions dans le domaine de la thermique du bâtiment.
- Maîtriser la langue française.

Objectif de la formation :

- Acquérir les savoirs et connaissances au Diagnostic de Performance Énergétique en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Programme de la formation :

- Contexte et enjeux du DPE
- Connaître :
 - Les généralités sur le bâtiment,
 - La thermique du bâtiment,
 - Les systèmes de chauffage et ECS.
 - Les textes réglementaires.
- Savoir :
 - Élaborer le diagnostic DPE en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.
 - Évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée et cette méthode.
 - Évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser.
 - Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
 - Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée, corrections.

Pédagogie :

Matériel pédagogique : Cours par vidéo-projection.

Intervenant : Guy LHOMME

Suivi et Évaluation des connaissances : Test d'évaluation par un Q.C.M, attestations de formation et de présence.